

Vous trouverez ci-inclus, avec un dessin explicatif, une notice pour la confection de ce bahut.

Dans le cas où vous n'auriez pas d'objections à présenter contre l'adoption du modèle proposé par M. le colonel comte de Foucault, je ne puis que vous inviter à en prescrire l'usage au fur et à mesure qu'il y aura lieu de procéder au renouvellement de l'ameublement.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,
Signé : L. FOURICHON.*

ANNEXE.

AMEUBLEMENT DES SOUS-OFFICIERS.

L'étagère fermée attachée au mur et la tablette de toilette proposées par la circulaire du 31 décembre 1875, seront avantageusement remplacées par une petite armoire en bois, conforme au croquis ci-joint, dont le dessus, en marbre ou en ardoise, servira de table de toilette. Ce meuble peut être confectionné en bois du pays et ciré. La tablette serait envoyée de France.

L'armoire a les dimensions suivantes :

Hauteur.....	0 ^m 84 à 0 ^m 85
Largeur.....	0 73 à 0 75
Profondeur.....	0 385 à 0 40

Elle comporte un tiroir de 0^m 085 de hauteur, et trois casiers de 0^m 17 pour les deux supérieurs et 0^m 23 pour celui du bas, le tout fermé par deux vantaux de porte, avec pitons pour un cadenas à fournir par le sous-officier.

Paris, le 7 octobre 1876.

*Le Directeur du dépôt,
Signé : C^{te} DE FOUCAULT.*

NOTA. — La valeur de ce bahut est évaluée à 60 francs.

N° 205. — *DÉPÊCHE ministérielle sur l'emploi, dans les colonies, des timbres-poste métropolitains pour affranchir.*

(4^e direction : Colonies; 4^e bureau : Administration générale et municipale.)

Paris, le 17 mars 1877.

MESSIEURS, — Je suis informé par M. le Directeur général des postes que les lettres adressées en France par les militaires et marins résidant aux colonies et admises, en raison de la qualité des expéditionnaires, à jouir du tarif intérieur métropolitain lors-